

Le vendredi 15 décembre 2017, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Lydia JEAN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH (jusqu'à 21h50), M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, M. Faouzi BRIKH (sauf de 21h32 à 21h37), Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, Mme Véronique CHAINLAU, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Mamadou KONATE (à compter de 20h58), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à compter de 20h45)

Représentés : Mme Djida TECHTACH par M. Jean-Louis MARSAC (à compter de 21h50), Mme Jeannette M'BANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Alain BARBERYE par M. Maurice MAQUIN, M. Michel LAURENT DUCROQ par Mme Nicole JOANNES

Absents excusés : M. Mamadou KONATE (jusqu'à 20h58), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (jusqu'à 20h45)

Absents : Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
Mme Lydia JEAN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2017. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 31 octobre 2017 et le 3 décembre 2017, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 19 - Louage de chose /mise à disposition de locaux : 10 - Représentation en justice : 2 - Emprunt : 2 - Exercice du droit de préemption : 1. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Finances

Décision Modificative n°3 - Budget principal de la ville - Exercice 2017

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget principal de la Ville – 2017, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2017,
 VU la décision modificative n°1 au budget principal de la Ville – 2017, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017,
 VU la décision modificative n°2 au budget principal de la Ville – 2017, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2017,
 VU l'avis de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

APPROUVE la décision modificative n°3 au budget principal de la ville - 2017, annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 24 086 166,74 € au lieu de 24 389 946,91 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 900	- 1 729,23 €	
Chapitre 907	- 50 042,24 €	
Chapitre 908	- 252 008,70 €	- 303 780 ,17 €
Total général	- 303 780,17 €	- 303 780,17 €

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 41 759 699,38 € au lieu de 41 747 841,26 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 920	- 255 676,00 €	1 100,65 €
Chapitre 921	- 80 000,00 €	
Chapitre 922	170 210,60 €	
Chapitre 923	16 371,12 €	1 800,00 €
Chapitre 924	92 378,00 €	
Chapitre 926	146 135,00 €	
Chapitre 928	- 77 560,00 €	8 957,47 €
Total général	11 858,12 €	11 858,12 €

Soit, une balance générale de : 65 845 866,12 € au lieu de 66 137 788,17 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Finances

Décision Modificative n°3 - Budget annexe de l'assainissement - Exercice 2017

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget annexe de l'assainissement – 2017, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2017,

VU la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement – 2017, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017,

VU la décision modificative n°2 au budget annexe de l'assainissement – 2017, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

APPROUVE la décision modificative n°3 au budget annexe de l'assainissement – 2017, annexée à la présente délibération.

PRECISE que la décision modificative n°3 au budget annexe de l'assainissement - 2017 permet notamment de réaliser des virements de chapitre à chapitre.

Les mouvements par chapitre au sein de la section de fonctionnement se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	- 1000,00 €	
Chapitre 012	1000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

ARRETE la balance générale du budget annexe de l'assainissement - 2017, en recettes et en dépenses, à 2 769 585,46 € :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	1 809 363,46 €	960 222,00 €	2 769 585,46 €
Recettes	1 809 363,46 €	960 222,00 €	2 769 585,46 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances

Actualisation des tarifs municipaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

ADOPTÉ les tarifs municipaux actualisés figurant dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les changements de tarifs prendront effet conformément aux indications inscrites dans le tableau joint en annexe. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE arrive en séance à 20h45.

6/ Finances

Admission en non valeur des produits irrécouvrables (2017)

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'état transmis par Monsieur le Trésorier Payeur de Villiers-le-Bel,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

DECIDE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 24 891,37 €.
(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Réforme de matériels

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

APPROUVE la réforme du matériel, dont la liste est annexée à la présente délibération.

AUTORISE la sortie de l'actif après réintégration des amortissements pour leur valeur nette comptable des biens faisant l'objet de mise à la réforme.

AUTORISE M. le Maire à céder, le cas échéant, le matériel réformé et à émettre en conséquence, les titres de recettes correspondant, excepté pour ce qui concerne certains matériels qui devront faire l'objet, compte tenu de leur obsolescence, de dons au profit d'œuvres caritatives. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Avances sur subventions 2018

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

ACCORDE une avance sur la subvention 2018 en faveur des associations et établissements publics figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2018 suivant les nécessités de trésorerie de chaque association ou établissement public. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2017 Votée au Conseil Municipal du 24/03/2017 (Hors subventions exceptionnelles)	Avances sur subventions 2018 (50% de la subvention de fonctionnement 2017 votée au CM du 24/03/2017 à l'exception de l'association IMAJ)
9230-6574 Culturel		
ACTA	14 000,00 €	7 000,00 €
Les Poulains	9 150,00 €	4 575,00 €
92411-6574 Sport		
COVB	21 000,00 €	10 500,00 €
Club Subaquatique	2 500,00 €	1 250,00 €
Judo club de VLB	10 300,00 €	5 150,00 €
Tennis club	11 100,00 €	5 550,00 €
928243-6574 Social		
Secours populaire	7 000,00 €	3 500,00 €
92520-65736		
CCAS	920 000,00 €	460 000,00 €
925221-6574		
IMAJ	86 208,00 €	40 000,00 €
Total	1 081 258,00 €	537 525,00 €

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 3 (M. Patrice BOULAY, Mme Michèle RANVIER et M. Thierry OUKOLOFF n'ayant pas pris part au vote).

9/ Finances

Ouverture des crédits - Budget Principal de la Ville et Budget Annexe de l'Assainissement

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

AUTORISE M. le Maire, au titre de l'exercice 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville, dans la limite de 4 211 517,96 € ; avec une affectation des crédits par chapitre de :

Chapitres	Dépenses
Chapitre 900	315 600,00 €
Chapitre 901	8 500,00 €
Chapitre 902	263 713,39 €
Chapitre 903	7 500,00 €
Chapitre 904	692 700,00 €
Chapitre 905	0,00 €
Chapitre 906	14 998,75 €
Chapitre 907	31 250,00 €

Chapitre 908	2 812 505,82 €
Chapitre 917	64 750,00 €
Total général	4 211 517,96 €

AUTORISE M. le Maire, au titre de l'exercice 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe de l'Assainissement, dans la limite de 338 736,73 € ; avec une affectation des crédits par chapitre de :

Chapitres	Dépenses
Chapitre 20	39 326,46 €
Chapitre 21	299 410,27 €
Total général	338 736,73 €

DIT que M. le Maire, au titre de l'exercice 2018, est en droit de mandater les dépenses du budget principal de la Ville et du budget annexe de l'Assainissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, qui constituent une dépense obligatoire. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Commerce

Avis sur les dérogations au repos dominical pour l'année 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-3, L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

EMET un avis favorable sur la liste des 10 dimanches dérogeant au repos dominical en 2018 pour les commerces de détails implantés sur le territoire communal, à savoir :

- Le Dimanche 07 janvier 2018,
- Le Dimanche 27 mai 2018,
- Le Dimanche 17 juin 2018,
- Les Dimanches 2 et 9 septembre 2018,
- Les Dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

CHARGE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 5 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Habitat - Logement

ADIL - Autorisation de signature de la convention 2018 à 2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention relative aux missions et interventions de l'ADIL 95 sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel pour la période 2018-2020,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 30

novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

APPROUVE les termes de la convention sur les missions et interventions de l'ADIL 95 sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel pour les années 2018 à 2020 et autorise M. le Maire à la signer. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Communauté d'agglomération

Autorisation de signature - Convention de service relative au nettoyage et au gardiennage des locaux des bibliothèques intercommunales à Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de service relative au nettoyage et au gardiennage des locaux des bibliothèques à Villiers-le-Bel,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de prestations de service relative au nettoyage et au gardiennage des locaux des bibliothèques avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Mamadou KONATE arrive en séance à 20h58.

13/ Communauté d'agglomération

Autorisation de signature - Convention de prise en charge du transport natation scolaire par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 29 juin 2017 relative, entre autres à la compétence facultative de transport des élèves pour la natation scolaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

APPROUVE la convention relative à la prise en charge du transport natation scolaire avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Communauté d'agglomération

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 6 novembre 2017

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport écrit du 6 novembre 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération,

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 novembre 2017 relatif au transfert à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France des compétences développement économique, aménagement de l'espace (mobilité), politique de la ville, aires d'accueil des gens du voyage, piscines, eaux pluviales et défense incendie (restitution de compétence).

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Jeunesse

Attribution de bourses à destination de jeunes dans le cadre du dispositif "Bâtir son Avenir"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2017 relative à la mise en place du dispositif de la Bourse Jeunes ' Bâtir son avenir ' ,

VU les avis rendus par la Commission dédiée à l'examen des dossiers éligibles à la Bourse Jeunes « Bâtir son Avenir », réunie le 16 novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

APPROUVE les attributions de financement suivantes intervenant dans le cadre de la Bourse jeunes « Bâtir son Avenir », pour un montant total de 3 030€ et conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- Une bourse de 730 euros à Sofiane Aïd ;
- Une bourse de 700 euros à Mareeva Sibert ;
- Une bourse de 700 euros à Ghassaine Ghouma ;
- Une bourse de 900 euros à Sarah Zola.

AUTORISE M. le Maire à signer les notifications de financement ainsi que les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et de partenariat financier afférentes,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Faouzi BRIKH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Jeunesse

Demande de renouvellement du label Information Jeunesse

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Cahier des charges des Points et Bureaux Information Jeunesse,

APPROUVE la demande de renouvellement du label Information Jeunesse du Point Information Jeunesse.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Faouzi BRIKH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Enfance

Avance sur les financements des projets pédagogiques des écoles - Année scolaire 2017/2018

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

DECIDE le versement aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, d'une avance sur les aides à projet pédagogique 2017/2018, conformément au tableau annexé à la présente délibération.
(Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Petite Enfance

Autorisation de signature - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement sur fonds locaux avec la CAF pour le dispositif "Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique" (accueils réalisés en 2016)

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention d'objectifs et de financement sur fonds locaux avec la CAF pour le dispositif « Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique »,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement sur fonds locaux pour le dispositif « Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique », conclue du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. (Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Petite Enfance

Autorisation de signature - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement sur fonds nationaux avec la CAF pour le dispositif "Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique" (accueils réalisés en 2017)

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention d'objectifs et de financement sur fonds nationaux avec la CAF pour le dispositif « Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique »,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement sur fonds nationaux pour le dispositif « Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique » conclue pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. (Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Faouzi BRIKH sort de la séance à 21h32.

20/ Personnel

Autorisation de signature - Convention pour l'organisation des concours et examens

professionnels avec les collectivités territoriales et les établissements publics non affiliés

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'organisation des concours et examens professionnels avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France et à régler les frais afférents à la mise en œuvre de cette convention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Personnel

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis des Commissions Administratives Paritaires du 17 octobre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

APPROUVE la création des postes suivants :

- 1 poste d'infirmière en crèche, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, catégorie hiérarchique A ou relevant du cadre d'emplois des infirmiers, catégorie hiérarchique B,
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants en crèche, relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, catégorie hiérarchique B (en attente de reclassement en A),
- 4 postes d'auxiliaires de puériculture, relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux, à temps complet, catégorie hiérarchique C,
- 3 postes d'animateur en crèche, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des adjoints techniques, à temps complet, catégorie hiérarchique C.

APPROUVE la création à temps complet, d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie hiérarchique A, de « Chef de Projet Politique de la Ville – Soutien à la Vie Associative ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau II et éventuellement justifier d'une expérience dans la conduite de projet.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.

APPROUVE la création à temps complet, d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie hiérarchique A, de « Responsable du Service des activités péri-éducatives ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale

de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau II et avoir de bonnes connaissances du secteur de l'Animation et de l'Education Nationale, des politiques éducatives, et des dispositifs et réglementations afférents.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.

APPROUVE la modification de la délibération du 23 septembre 2016 relative à la modification du tableau des emplois et précisément la partie relative à la création du poste de « Responsable Adjoint du service Urbanisme/Foncier ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en droit de l'urbanisme et de la construction ou en urbanisme d'un niveau II minimum, ou d'un diplôme d'ingénieur, ou d'architecte, ou d'un diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat permettant un recrutement sur le grade d'ingénieur.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés ou des ingénieurs.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Faouzi BRIKH revient en séance à 21h37.

22/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics et mobilier urbain

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres des 25 octobre et 22 novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics et mobilier urbain avec la société DERICHEBOURG POLYCEJA SAS, sise 138 chemin des Vignes - 93000 Bobigny, pour une durée maximale de 4 ans, ainsi que tous documents afférents. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Autorisation de signature - Modification n°3 au marché de Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de DLM/ la Cerisaie. Lot n° 1 ' Terrassements, réseaux, voiries, surfaces minérales, ouvrages divers, mobilier, jeux ' - Marché n° 014/0811

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 19 septembre 2014 – « Autorisation de signature - Marché de travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur/ la Cerisaie »,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment en ses dispositions tirées des articles 28, 139 et 140,

VU la proposition de modification n°3 au marché de Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de DLM/ la Cerisaie - Lot n° 1 « Terrassements, réseaux, voiries, surfaces minérales, ouvrages divers, mobilier, jeux »,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 30 novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

AUTORISE M. le Maire à passer une modification n°3 au marché de Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de DLM/ la Cerisaie - Lot n° 1 « Terrassements, réseaux, voiries, surfaces minérales, ouvrages divers, mobilier, jeux », et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Autorisation de signature - Modification n°3 au marché de Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de DLM/ la Cerisaie. Lot n° 3 ' Plantations ' - Marché n° 014/0813

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 19 septembre 2014 – «Autorisation de signature - Marché de travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur/ la Cerisaie »,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment en ses dispositions tirées des articles 28, 139 et 140,

VU la proposition de modification n°3 au marché de Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de DLM/ la Cerisaie - Lot n° 3 « Plantations»,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 30 novembre 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

AUTORISE M. le Maire à passer une modification n°3 au marché de Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de DLM/ la Cerisaie - Lot n°3 « Plantations », et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Djida TECHTACH quitte la séance à 21h50 et donne pouvoir à M. Jean-Louis MARSAC.

25/ Foncier

Acquisition des parcelles cadastrées AC n° 69-70-391-392 dans le secteur du Mont Griffard

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'avis de France Domaine en date du 29 juin 2017,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 30 novembre 2017,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,
CONSIDERANT les courriers d'accord concernant une proposition de cession des parcelles cadastrées AC n°69-70-391 et 392 situées Chemin du Mont Griffard, d'une superficie totale de 822 m², au prix de 70 000,00 € TTC.

DECIDE d'acquérir, au profit de la Commune, les parcelles cadastrées AC n°69-70-391 et 392 situées Chemin du Mont Griffard à Villiers-le-Bel, d'une superficie totale de 822 m², appartenant aux consorts MIGNOLET, au prix de 70 000,00 €, en valeur libre d'occupation.

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes à intervenir dans le cadre de ces acquisitions.
(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Foncier

Cession de la parcelle communale cadastrée AL n°328 sise au 91, avenue Pierre Semard

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de France Domaine en date du 15 mai 2017,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 30 novembre 2017,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,
CONSIDERANT la proposition de M. LESIRE Serge en date du 28 septembre 2017,

DECIDE de céder à M. LESIRE Serge, la parcelle communale cadastrée AL n°328, située au 91 avenue Pierre Semard à Villiers-le-Bel, d'une superficie de 397 m², au prix de 180 000,00 € TTC au lieu des 225 000,00 € estimés par le service des Domaines, soit un abattement de 20% pour occupation.

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de cette cession.
(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Foncier

Cession à la société COPROCOOP Ile de France (SCIC) des lots n°1145 et 1345 sis au 3, allée des Bleuets

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2013 – « Autorisation de signature de la convention de portage provisoire de logements entre la Ville et Coprocoop Ile de France »,

VU la convention de portage provisoire de logements signée avec Coprocoop Ile-de-France,
VU l'avis de France Domaine en date du 27 novembre 2017,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 30 novembre 2017,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

DECIDE de céder à COPROCOOP Ile-de-France un appartement et une cave constituant les lots 1145 et 1345, sis au 3 Allée des Bleuets à Villiers-le-Bel, au prix de 55 731,62 € (cinquante-cinq mille sept cent trente et un euros et soixante-deux centimes).

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à ces cessions. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Foncier

Lancement de la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de l'emprise de la rue le Paviot correspondant aux places de stationnement

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 30 novembre 2017,

ACCEPTE le lancement de la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de l'emprise de la rue le Paviot correspondant aux places de stationnement,

AUTORISE M. le Maire à organiser l'enquête publique correspondante, en fixer les modalités et signer tous les documents s'y rapportant. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel LAURENT DUCROQ)

29/ Syndicats intercommunaux

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) - 2016

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 30 novembre 2017,
VU la délibération du Comité syndical du SIAH du 28 juin 2017 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2016,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), au titre de l'exercice 2016. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

30/ Syndicats intercommunaux

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - 2016

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,
VU la délibération du Comité d'administration du SIGEIF du 26 juin 2017 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2016,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 30 novembre 2017,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF). (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

31/ Syndicats intercommunaux

Rapport d'activité et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) - 2016

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et D.2224-3,
VU la délibération du Comité syndical du SEDIF du 29 juin 2017 adoptant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que sur l'activité du syndicat pour l'exercice 2016,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 30 novembre 2017,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2016. (Rapporteur :M. Léon EDART)

32/ Syndicats intercommunaux

SEDIF - Adhésion de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (T5) pour les communes de Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU l'article 59 de la loi NOTRe qui prévoit qu'au 1er janvier 2018, les Etablissements Publics Territoriaux (EPT), compétents en eau potable, seront retirés de plein droit des syndicats concernés, tels que le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5211-61.
CONSIDERANT que les EPT doivent désormais choisir formellement leur mode de gestion avant fin 2017, en décidant notamment d'adhérer totalement ou partiellement au SEDIF, en application des articles L. 5211-18 et L. 5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la délibération n° 02 (48/2017) du Conseil de Territoire de Paris Ouest La Défense (T5) demandant son adhésion au SEDIF pour les communes de Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux à compter du 1er janvier 2018,
VU la délibération n° 2017-20 du Comité du SEDIF en date du 19 octobre 2017 approuvant ces demandes d'adhésion,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 30 novembre 2017.

SE PRONONCE pour l'adhésion au SEDIF de l'Etablissement Public Territorial : Paris Ouest La Défense (T5) (pour les communes de Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux) pour l'exercice de la compétence eau potable au 1er janvier 2018. (Rapporteur : M. Léon EDART)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

21 DEC. 2017

